



FÉDÉRATION CGT DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

APPELS D'URGENCE :

LA NÉCESSITÉ DE MOYENS POUR UNE COLLABORATION EFFICACE DU 15 ET DU 18

Les conditions de prise en compte de l'appel d'une Strasbourgeoise de 22 ans interviennent dans un contexte d'une énième enquête de l'IGA-IGAS sur le fonctionnement des plateformes d'appel des pompiers (18) et du SAMU (15).

Quiconque a entendu l'échange téléphonique de cette jeune femme, connaisseur ou pas de l'appel d'urgence, est envahi par un malaise.

Notre connaissance du dossier est partielle, l'enregistrement aussi et personne n'a à se substituer à la justice. Nous reviendrons donc uniquement sur le fond du dossier, à savoir le cheminement de l'appel et la nécessité d'une réponse adaptée à la gravité de chaque cas.

Des millions d'appels arrivent chaque année au niveau des plateformes 15, 18 et 112. L'activité a quasiment triplé en 20 ans sans que les moyens suivent. Par ailleurs, l'existence de multiples numéros d'appel pour les urgences médicales est source de retard à la prise en compte de l'urgence véritable qui est heureusement rare. Cependant, le rôle des agents qui traitent ces appels est de faire le bon tri, ce qui nécessite une formation, une qualification et une reconnaissance adaptées ainsi qu'une disponibilité de tous les instants.

Le fonctionnement actuel de notre système de secours ne le permet pas...

Depuis la création du 112 en 1991, de nombreux rapports ont préconisé un rapprochement 15/18/112, mais aujourd'hui ce n'est pas le cas : Peu de plateformes mutualisées, une défiance forte entre les agents des deux ministères de tutelle (Santé et Intérieur), des volontés locales disparates et un manque de partage évident des objectifs, des moyens et des pratiques professionnelles.

Il est temps que les deux services publics que sont les Pompiers et le SAMU soient dotés de plateformes d'appel communes interconnectées au niveau le plus pertinent, à savoir le niveau départemental.

En ce concerne les pompiers et les personnels de santé, la CGT appelle à un rapprochement des agents, des cultures et des outils, dans un respect mutuel, avec pour évidence la coopération des services publics afin de pouvoir offrir un service de qualité garantissant la sécurité de la population et la réponse aux usagers.

Nous attendons du rapport IGA-IGAS prévu fin juin qu'il valide la solution des plateformes communes 15/18/112 départementales et que les ministères et les responsables locaux les mettent en place dans les meilleurs délais.

Montreuil, le 11 mai 2018

Case 538
263, rue de Paris
93515 Montreuil Cedex

26

Tél : 01.55.82.87.88
Fax : 01.55.82.87.74
E-Mail :
sg@sante.cgt.fr